



Tri sélectif

Trier les déchets, c'est bien, le faire intelligemment, c'est encore mieux.

Depuis l'adoption de la loi du 13 juillet 1992 visant à valoriser au maximum les déchets ménagers par réemploi, recyclage, compostage ou, à défaut, production d'énergie, des moyens importants ont été mis en œuvre pour faire comprendre aux citoyens français qu'ils avaient un grand rôle à jouer dans la bataille pour le respect de l'environnement.

Depuis juillet 2002, il est formellement interdit de mettre en décharge des déchets bruts n'ayant subi aucun traitement préalable. C'est pourquoi les collectivités ont, en majorité, développé des structures pour trier les ordures ménagères, en misant le plus souvent sur une politique intercommunale.

A Sannois, c'est le [syndicat Emeraude](#) qui s'occupe de cette tâche ardue, mais le premier maillon de cette chaîne de santé publique, c'est vous. En effet, la prise de conscience, nécessaire, doit essentiellement intervenir dans les foyers, rouage moteur de toute la mécanique du traitement des déchets.

Après un accueil plutôt réservé, et certaines réticences légitimes eu égard au manque de souplesse de ces nouvelles contraintes, les Français, et les Sannoisiens en particulier, ont compris qu'il était dans leur intérêt de jouer le jeu, pour eux, pour leurs enfants, pour les générations futures.

Des actions de sensibilisation sont menées dans les établissements scolaires où les enfants ont l'opportunité d'assister à des conférences, et même de visiter des centres de tri et la déchetterie.

Aujourd'hui, 9 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sont collectées annuellement à Sannois, ce qui constitue une moyenne de 350 kg par habitant et par an, sans compter les 36 kg d'emballage et les 21 kg de verre. Un enjeu de poids pour la ville, qui tient à rendre le plus lisible possible les consignes pour un tri sélectif à la fois moins contraignant et surtout plus efficace pour tout le monde. Car trier maladroitement peut avoir des répercussions fâcheuses bien au-delà des questions d'environnement.

En effet, moins les habitants trient, plus les quantités de déchets à incinérer ou à mettre en décharge sont importantes, la collectivité doit en assurer le coût.

Petit tour d'horizon des choses à faire, et de celles à éviter:

- [poubelle jaune](#)
- [poubelle classique](#)
- [poubelle verte](#)